



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E102419

VALABLE JUSQU'AU 31/03/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/03/2000

Forme juridique : EURL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 2000B00130

Siret : 429 849 334 00058

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 3518290

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000010377081204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000010377081204

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Raison sociale : EURO HABITAT

6 ALLEE EMILIE DU CHATELET
ZONE ACT'IFS 3
BATIMENT A1

14123 IFS

Téléphone : 02 31 35 25 50

Portable : 06 60 76 80 82

Fax :

Site Internet : www.eurohabitat14.com/

E-mail : accueil@eurohabitat-fenêtres.fr

Responsabilité légale :

PAYNEL BENOIT GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	24/03/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/03/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	16/05/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	09/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	28/04/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	16/05/2024

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.